

# RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

**1** C'est un emballage ?  
Dans le bac de tri !  
Attention : seuls les emballages se  
trient, pas les objets ou la vaisselle

**2** Inutile de le laver,  
il suffit de bien le vider

**3** Déposez vos emballages  
en vrac dans le bac  
ou le sac jaune



## EXEMPLES D'EMBALLAGES :

### • EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons, barquettes,  
sachets, poches, pots, boîtes,  
blisters et tous les films

### • EN CARTON ET PAPIER

Briques  
Cartonnettes  
Magazines  
Emballages en carton

### • EN MÉTAL

Barquettes  
Boîtes,  
Capsules  
Bougies chauffe plat  
Bouchons couronne  
Bouchons  
Collerettes  
Couvercles  
Dosettes café  
Opércules  
Plaquettes vides  
de médicaments  
Tubes de crème  
Emballages métal  
même les petits



Ne pas jeter sur la voie publique  
Sauf erreur typographique.



**NE PAS  
IMBRIQUER  
LES DÉCHETS  
LES UNS  
DANS LES  
AUTRES**



**SAC NOIR  
DES ORDURES  
MÉNAGÈRES  
INTERDIT**



VOTRE COLLECTIVITÉ S'ENGAGE AVEC CITEO POUR LE TRI ET LE RECYCLAGE  
Un doute, une question sur le tri ?



03 27 72 40 00  
dechetsmenagers@agglo-cambrai.fr  
www.agglo-cambrai.fr

#SUIVEZMOI  
sur consignesdetri.fr

